

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

V. — Machines.

4. — OUTILS ET MACHINES-OUTILS.

N° 357.049

Lampe à pulvérisation ou chalumeau à l'usage des peintres, plombiers et autres artisans.

M. ALFRED HENRY ALLEN résidant en Angleterre.

Demandé le 10 août 1905.

Délivré le 26 octobre 1905. — Publié le 15 décembre 1905.

Cette invention consiste en des perfectionnements apportés dans la construction et la disposition des lampes à pulvérisation ou chalumeaux à l'usage des peintres, plombiers et autres artisans et en particulier à la catégorie des lampes où la benzoline ou autre essence analogue traverse une mèche et est vaporisée par la chaleur de la lampe. Elle a pour but une disposition simple des parties pour la mise en marche et pour fournir l'essence à la flamme de ces lampes sans nécessiter une provision indépendante ou l'application d'un chauffage indépendant au corps de la lampe, tandis que, conformément à cette invention, la flamme de la lampe peut se régler plus facilement et s'éteint moins facilement par le vent ou le froid et si elle s'éteint par l'excès de ces actions, la lampe peut être remise en marche immédiatement sans emploi d'une provision indépendante d'essence ou d'un chauffage indépendant.

Aux dessins ci-joints :

Fig. 1 est une vue de côté de la lampe.

Fig. 2 est une coupe partielle de la lampe.

Comme d'ordinaire dans ces sortes de lampes, le corps ou réservoir A est garni d'une poignée a' et un tube central a² pour tenir la mèche et permettre à la pression de passer graduellement dans le canal a³ au sommet du tube, canal qui présente un orifice a⁴ muni d'une vis ou d'une tige B ayant

une tête extérieure b' disposée de manière à permettre le réglage ou la suppression de la pression de la provision d'essence C vers le bec E.

Une pompe à air F est montée sur le sommet a⁵ du réservoir et y est reliée par un conduit a⁶ et une soupape intérieure f' formée d'asbeste ou d'une autre matière appropriée pour empêcher le retour de l'air vers l'extérieur et qui permet la production d'une pression au sommet de la lampe de manière qu'en ouvrant la soupape principal B, la pression de l'air contenu dans le sommet de la lampe chasse une partie de l'essence sous pression dans le tube central a² à travers la mèche et après vaporisation, à travers le disque perforé ou bouton b du pulvérisateur b' dans le bec ou brûleur E, produisant ainsi une alimentation continue et suffisante d'essence pour permettre l'allumage direct du brûleur, après quoi, la flamme est entretenue par le chauffage du corps de la lampe de la manière habituelle dans ces sortes de lampes.

On comprendra aussi facilement que si la lampe diminue d'intensité par l'excès de froid ou un coup de vent exceptionnel, il suffit de produire la pression dans l'intérieur de la lampe au moyen de la pompe F, pour obliger une nouvelle quantité d'essence de traverser la mèche et augmenter la flamme, produisant ainsi l'augmentation de chaleur

nécessaire pour le fonctionnement régulier de la lampe.

L'expérience a démontré qu'avec ce système de pompe, l'ancienne forme de réservoir ou enveloppe extérieure représentée en a⁵, fig. 2, n'est pas nécessaire pour la mise en marche de la lampe, car la pression de la pompe est suffisante pour amener la quantité d'air nécessaire dans le sommet de la lampe, de manière à faire passer par le bec un jet continu d'essence, suffisant pour permettre l'allumage direct sans avoir recours à aucune provision d'essence extérieure, celle-ci étant dangereuse quand on met la lampe en marche, étant monté sur une échelle.

Le bouchon vissé ordinaire a⁸ se trouve au sommet du réservoir pour remplir la lampe et

un bouchon à vis a' pour le réglage se trouve dans le fond de la lampe qui est concave pour faire place à la saillie du bouchon à vis, donnant ainsi à la lampe une bonne assise.

RÉSUMÉ.

Cette invention consiste en des perfectionnements apportés aux lampes à pulvérisation ou chalumeaux, caractérisés par la disposition générale de la pompe, de la mèche, du tube et de la valve régulatrice et du brûleur, par lequel une provision d'essence suffisante peut être chassée dans le brûleur pour la mise en marche, permettant l'allumage par le bec.

ALFRED HENRY ALLEN.

Par procuration : CH. DE MOSENTHAL.



FIG. 1.

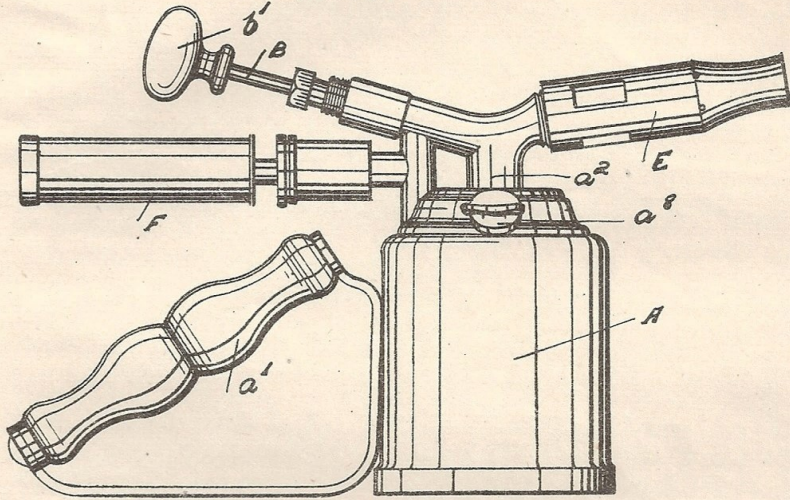


FIG. 2.

